

## Procès fictif pour des élèves du collège Lechanteur et du lycée Dumont d'Urville

Mardi 12 mai, à la cour d'appel de Caen, des élèves du collège Lechanteur et du lycée Dumont d'Urville ont joué un procès fictif, celui de Thomas Robinson, accusé de viol.

Cette action fait suite à plusieurs autres actions d'éducation citoyenne menées dans le cadre du Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD), autour du thème « **Est-ce que tout le monde a le droit d'être défendu ?** ».

Créer une juste représentation de la justice, de ses principes et modalités, comprendre pourquoi ces principes sont essentiels à toute démocratie, tels étaient les objectifs du projet coordonné par le principal du collège Lechanteur de la Pierre-Heuzé dans le cadre de la liaison 3<sup>ème</sup>- 2<sup>nde</sup>. Après avoir assisté à des audiences correctionnelles en début d'année, les collégiens et les lycéens se sont rencontrés à plusieurs reprises pour débattre des questions de justice et écrire le scénario de ce procès fictif qu'ils ont pu jouer mardi 12 mai en salle des assises de Caen. Ils avaient également assisté et participé au concours de plaidoiries organisé par le Mémorial et travaillé sur les chroniques judiciaires avec un journaliste.

Après le jugement, un moment a permis aux élèves et à leurs professeurs d'échanger avec des magistrats professionnels (procureur, avocats...).

Plusieurs classes et de nombreux partenaires se sont mobilisés depuis le début de l'année :

- Le Barreau de Caen,
- l'Éducation nationale,
- la Police nationale,
- la Protection judiciaire de la jeunesse,
- le Passado 14,
- l'Association d'aide aux victimes, de contrôle judiciaire socio-éducatif, d'enquête de personnalité et de médiation pénale (ACJM),
- le Conseil Départemental de l'Accès au Droit (CDAD),
- la Cour d'appel de Caen,
- la Maison de l'image,
- les collèges Lechanteur et Guillaume de Normandie,
- les lycées Dumont D'Urville et Jean Rostand.



 suivez l'académie de Caen sur Twitter